**Fiche technique**

# Goltix® 700 SC

**Herbicide**

## Herbicide avec action de contact et résiduaire pour la lutte contre les mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et les grandes cultures.

| | |
|---|---|
| **Produit** | Goltix 700 SC est une suspension concentrée et contient 57.9 % (700.6 g/l) Metamitron. W-6875 |
| **Cultures** | actée à grappe, bette, betterave à salade, Betterave à sucre, Betterave fourragère, carvi, ciboulette, concombre, courgette, épinard, fenouil aromatique, marjolaine, menthe, origan, Orpin rose, plantain lancéolé, roquette, sarriette, thym, valériane. |
| **Spectre d'efficacité** | Vulpin de champs, Pâturin annuel, Ray-grass, Agrostide jouet du vent, Véroniques, Fumeterre, Galinsoga, Laiterons, Herbe aux écus, Bourse-à-pasteur, Ortie royale, Camomille, Séneçon, Chénopode, Morelle noire, Pensée des champs, Lamier, Myosotis, Mouron des oiseaux. |
| **Emploi**<br>**Culture maraîchère** | **Actée à Grappe, Orpin Rose (Plein air):** 3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, pâturin annuel*. Application: dès le stade BBCH 14. dès la deuxième année de culture. Traitement fractionné: 3 x 1 l/ha. Traitemtent fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). 6 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Application seulement dans des cultures destinées à la production de racines séchées. Application seulement dans des cultures destinées à la production d'infusions.<br><br>**Actée à Grappe, Orpin Rose, Valériane (Plein air):** 3 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: pendant l'année de plantation. Après l'enracinement de la culture. Traitement fractionné: 3x1 lt/ha. dès le stade BBCH 14. Traitemtent fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). 6 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Application seulement dans des cultures destinées à la production de racines séchées. Application seulement dans des cultures destinées à la production d'infusions. |

| | |
|---|---|
| | **Bette [planté] (Plein air):** 2 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: 6-8 jours après la plantation. dès le stade BBCH 12. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 1 traitement par culture au maximum.<br><br>**Bette [semé] (Plein air):** 2 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: avant la levée des cultures. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 1 traitement par culture au maximum.<br><br>**Betterave à salade:** 3-5 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée et post-levée. Traitemtent fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). Le dosage le plus faible pour les sols sablonneux et pauvres en humus; le dosage le plus fort pour les sols lourds et riches en humus.<br><br>**Carvi, Fenouil Aromatique (Plein air):** 4.5 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: dès le stade BBCH 14. Traitement fractionné: 3x1.5 lt/ha. l'année du semis. Traitemtent fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). 6 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Application seulement dans des cultures destinées à la production de fruits et semences séchés. Application seulement dans des cultures destinées à la production d'infusions ou d'épices.<br><br>**Ciboulette (Plein air):** 4.5 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: dès le stade BBCH 12. Traitement fractionné: 3x1.5 lt/ha. Délai d'attente: 40 Jours. Traitemtent fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). 6 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches.<br><br>**Concombre, Courgette (Plein air):** 5 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: traiter la surface entre les lignes. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 1 traitement par culture au maximum. Le dosage est valable pour la surface effective à traiter. Uniquement dans cultures sur film plastique: traiter la surface entre les lignes, application exclusivement avec capot de protection. L'herbicide ne doit atteindre ni la culture ni le film plastique. |

| | |
|---|---|
| | **Épinard** **(Plein air):** 2 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 1 traitement par culture au maximum. Le produit peut causer des dommages à la culture.<br><br>**Marjolaine, Sarriette, Thym** **(Plein air):** 4.5 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: Traitement fractionné: 1.5 l/ha en pré-levée, 2 x 1.5 l/ha en post-levée. jusqu'au stade 33 (BBCH). Délai d'attente: 40 Jours. Traitemtent fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). 6 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches. Le produit peut causer des dommages à la culture.<br><br>**Menthe, Plantain Lancéolé** **(Plein air):** 2 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: dès le stade BBCH 14. dès la deuxième année de culture. Traitement fractionné: 2x1 lt/ha. Délai d'attente: 21 Jours. Traitemtent fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). 6 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Application seulement dans des cultures destinées à la production d'infusions. Le produit peut causer des dommages à la culture. Application seulement dans des cultures destinées à la production de feuilles et de fleurs séchées.<br><br>**Origan, Thym** **(Plein air):** 4.5 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: dès la deuxième année de culture. Traitement fractionné: 3x1.5 lt/ha. Avant et après le débourrement jusqu'au stade 33 (BBCH). Délai d'attente: 40 Jours. Traitemtent fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). 6 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches. Le produit peut causer des dommages à la culture. |

| | |
|---|---|
| **Grande culture** | **Origan (Plein air):** 4.5 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: Traitement fractionné: 3 x 1.5 l/ha, stade 13-33 (BBCH). après la plantation. Délai d'attente: 40 Jours. Traitemtent fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). 6 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches. Le produit peut causer des dommages à la culture.<br><br>**Plantain lancéolé (Plein air):** 2 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: dès le stade BBCH 14. en post-levée. l'année du semis. Traitement fractionné: 2x1 lt/ha. Délai d'attente: 21 Jours. Traitemtent fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). 6 à 14 jours d'intervalle entre les traitements. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Application seulement dans des cultures destinées à la production d'infusions. Le produit peut causer des dommages à la culture. Application seulement dans des cultures destinées à la production de feuilles et de fleurs séchées.<br><br>**Roquette (Plein air):** 1 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: avant le semis, incorporer à 5 cm de profondeur. Délai d'attente: 35 Jours. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 1 traitement par culture au maximum. Le produit peut causer des dommages à la culture.<br><br>**Betteraves à sucre et fourragère:** 3-5 lt/ha, contre *Dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée, post-levée. Traitemtent fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). |
| **Mode d'action** | Metamitron agit par le sol et par les feuilles des mauvaises herbes sur la photosynthèse des plantes. |
| **Préparation de la bouillie** | Préparation de la bouillie: verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie.<br>**Mélanges:** Ne pas ajouter d'insecticides au mélange Goltix 700 SC + Huile minérale et Goltix 700 SC + Bétam ou Beta Star. N'ajouter en aucun cas des engrais liquides. |

| | |
|---|---|
| | **La protection des utilisateurs:** Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. |
| **Rotation des cultures** | Si un semis de betteraves ne réussit pas, il est possible de semer de suite de la betterave sans labour. Un semis de maïs ou un plantation de pommes de terre sont possibles après un labour profond. |
| **Classement** | Attention<br><br>P102 Tenir hors de portée des enfants.<br>EUH208 Contient [mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1).]. Peut produire une réaction allergique.<br>EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.<br>H302 Nocif en cas d'ingestion.<br>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.<br>SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. |
| **Comportement dans l'environnement** | Eviter le contact du produit avec les eaux. Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer. |
| **Emballage** | 5 lt |
| ® | Marque déposée par ADAMA, IL |
| **A Observer** | Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément. |

Version 21.02.25/RH/LG1112

Leu+Gygax AG

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
www.leugygax.ch